

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

BUREAUX: Roubaix, Tournai.

Trois mois, 12 f.
Six mois, 23 f.
Un an, 44 f.

L'abonnement est payable d'avance, sans escompte.

On s'abonne et on reçoit les numéros: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nuis, 4; A TOURCOING, chez M. Vanoverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal *l'Économiste*; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Saboterie, 11.

Le numéro a un supplément

ROUBAIX, 24 MARS 1870

DIRECTEUR-GÉRANT: J. BÉGIN.

Le Nord de la France

Trois mois, 12 f.
Six mois, 23 f.
Un an, 44 f.

ANNONCES: 15 centimes la ligne.
RECLAMES: 25 centimes la ligne.

Ono Frabais 20-666

Nous signalions naguère, le mouvement de l'opinion qui se produisait dans certains Etats de l'Allemagne, contre le militarisme dont la Prusse se sert pour assomiler les autres pays allemands; en attendant qu'elle puisse réaliser ses projets, d'autre nature qu'on lui connaît. Ce mouvement vient de s'accroître dans le Wurtemberg, avec énergie, et il serait difficile de déterminer en ce moment, les limites où il s'arrêtera. On ne peut comparer l'agitation qui existe aujourd'hui contre le militarisme, dans tous les chefs-lieux de bailliage du Wurtemberg, qu'aux manifestations qui se produisent en Algérie, lorsque les esprits se trouvent surexcités par quelque question dont la solution se rattache aux intérêts populaires.

Nous avons sous les yeux le texte des résolutions, adoptées dans une réunion, tenue à Stuttgart, le 20 de ce mois, et formée de 700 délégués, au moins, des divers bailliages du pays:

« L'assemblée déclare, dans une de ces résolutions, que le seul gouvernement qui mérite la confiance du pays est celui qui ayant en vue l'indépendance du pays ainsi que la prospérité des citoyens, est résolu à faire de l'obligation vraiment universelle de service militaire, la base des institutions militaires. »

La cinquième résolution est ainsi conçue: « L'assemblée salue, avec joie, l'action concordante et simultanée du voisin bavarois contre le militarisme qui nous a été imposé par la Prusse, et invite tout le peuple allemand, au Sud, comme en Autriche et dans la Confédération du Nord, à faire la même chose pour donner ainsi de concert, aux Etats de l'Europe un exemple de la liberté et une garantie de la paix. »

Ces résolutions seront transmises à la Chambre des représentants dont la majorité a déposé, le 11 mars, la proposition tendant à la réduction de l'effectif de l'armée. L'agitation populaire gagne actuellement les sphères gouvernementales. En effet, une dépêche de Stuttgart, en date de ce jour, nous apprend que M. Warnbüler, président du Conseil, en réponse à une interpellation de M. Schott se rattachant à la question militaire, a déclaré que, tant qu'il sera premier ministre, il ne permettra pas qu'on porte la moindre atteinte aux traités conclus avec la Prusse.

On pense généralement que la majorité de la Chambre se prononcera pour la réduction des charges militaires: il restera à M. Warnbüler à donner sa démission ou à dissoudre la Chambre: c'est probablement à ce dernier parti qu'il s'arrêtera; mais la Chambre future persistera dans les résolutions de la présente assemblée et le destin de M. Warnbüler sera le même, en définitive, que celui du prince Hohenlohe.

La conclusion à tirer des faits actuels est que le militarisme prussien reçoit aujourd'hui une atteinte dont il aura peine à se relever.

J. REBOUX.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, mercredi 23 mars.

Les décrets publiés dans les trois mois qui suivirent le coup d'Etat et la lettre de l'Empereur à M. Emile Olivier publiée hier par le *Journal officiel*, marquent les deux points extrêmes de la période d'organisation de l'Empire. Ce qui avait surtout distingué la Constitution de 1852 de celles qui avaient jusqu'alors constitué notre droit politique, c'était son caractère parfait. Ce fut une nécessité d'un temps agité et une haute intelligence avait ainsi laissé la porte ouverte à tous les progrès désirables, à toutes les espérances légitimes.

Mais si nos institutions avaient l'avantage de pouvoir se modifier selon l'expérience du temps, elles avaient aussi le défaut de l'instabilité, car le lendemain n'était jamais assuré. Après les importantes manifestations de l'opinion publique qui se sont produites depuis une année, le moment a paru bien choisi pour faire passer le provisoire. Une longue épreuve de dix-huit années a démontré qu'un pacte définitif, c'est-à-dire sans limite marquée, pouvait être conclu entre l'empire et la nation, et c'est ce pacte que la lettre de l'Empereur invite le Cabinet à formuler.

Il faut insister sur ce point: c'est une Constitution nouvelle qui va sortir des délibérations de nos gouvernements. Le garde des sceaux s'est mis immédiatement à l'œuvre et l'on dit qu'il a dû communiquer dès ce matin à l'Empereur, dans le Conseil des ministres, le premier résultat de son travail.

Peu d'animation aujourd'hui au Corps législatif. Après un court débat sur un point de règlement, M. de Kératry aborda la discussion de son projet de loi militaire: la Chambre ne compte pas plus de 150 membres présents.

Il n'a pas été encore question d'une interpellation sur le Concile, ou du moins il n'en a été parlé que dans la longue conversation que M. Jules Favre a eue avec le comte Daru.

On assure que la Cour de Rome a définitivement fait connaître son opinion sur l'utilité de l'envoi d'ambassadeurs extraordinaires auprès du Concile: cette opinion qui s'oppose à une représentation particulière, n'est pas spéciale à la France; elle est formulée à l'égard de toutes les puissances catholiques.

La commission du timbre a entendu aujourd'hui les délégués de la presse départementale: la discussion a été très confuse. Ce qui en résulte de plus clair, c'est que tout le monde adhère en principe à la suppression du timbre. Le gouvernement, ou plutôt le ministre des finances demande par quoi on le remplacera. Il serait bien facile de répondre: dès que vous supprimez le timbre, c'est que vous le jugez mauvais et alors il ne faut le remplacer par rien; mais le ministre fera valoir des considérations d'ordre budgétaire, et dans l'état actuel de la discussion on peut prévoir que le timbre sera remplacé par un droit de poste. Cependant il n'y a encore rien de décidé.

Il sera fait samedi au Sénat une communication du gouvernement: La lettre de l'Empereur a été très bien accueillie dans notre chambre haute par le parti des jeunes, expression tout-à-fait impropre puisque bon nombre de ses membres ont dépassé la soixantaine. Le parti des anciens paraît tout-à-fait résigné à voter toutes les réformes qui lui seront proposées.

M. Schneider restera peut-être une dizaine de jours au Creuzot; mais déjà on annonce qu'il y aura après Pâques quelques grandes fêtes à l'Hotel de la Présidence.

Aux Tuileries, il n'y aura plus que des concerts et après Pâques de simples réceptions sans invitations.

Demain, il y a grande réception au ministère de la guerre et, mais il ne faut pas faire confusion de noms, spectacle chez M^{lle} Lebœuf, où l'on jouera une opérette: *Simonette*, paroles de M. Aurèle, musique de M. Alfred D'Hack.

La liste des témoins n'est pas épuisée devant la Haute-Cour: on doit entendre aujourd'hui M. Rochefort dont la présence a vivement surexcité la curiosité des Tourangeaux.

La grève au Creuzot se manifeste avec un nouveau caractère; il ne s'agit plus d'une question de salaires. Le mouvement semble avoir un caractère politique, car son explosion aurait été provoquée par le bruit que la république venait d'être proclamée à Paris. Evidemment une émeute au Creuzot ne peut être menaçante pour la sécurité publique, et il n'y a pas à craindre qu'elle s'étende à d'autres centres manufacturiers; elle n'en causera pas moins une émotion pénible. Il faut espérer que ce mouvement n'aura pas de suites graves. J'ai pu lire une dépêche arrivée ce matin du Creuzot à la présidence: elle annonce que M. Schneider est arrivé, que des troupes ont été envoyées sur les lieux pour prévenir toute tentative de désordre, enfin que les travaux de la mine seulement sont interrompus, tandis que tous les ateliers sont en pleine activité. On disait

cette après-midi qu'un certain nombre de meneurs avaient été arrêtés.

CH. CANOT.

BOURSE DE PARIS DE 23 MARS.

Les débuts sont faibles à 73.90; mais on parvient à répondre les petites primes à 74 ce qui forme un certain découvert dont les rachats portent bientôt notre Rente à 74.70, cours de clôture. Après bourse, on donne à 5 c. plus bas. L'Autrichien, malgré des nouvelles assez graves de Vienne, monte à 806 et le syndicat de chemins, par des achats énormes, essaie d'étouffer l'impression des mauvaises nouvelles. Le Lombard profite un peu de ce mouvement et fait 505. Les valeurs du Mobilier sont un peu abandonnées et n'ont fait aucun progrès depuis trois jours. Londres: 1/8 hausse.

CELLIER.

HAUTE-COUR DE JUSTICE,
séant à Tours.
Présidence de M. Glandaz. — Audience du 22 mars 1870.

AFFAIRE D'AUTEUIL

Accusation de meurtre et de tentative de meurtre.

M. Jean-Baptiste de la Bruyère. — Le 10 janvier, on vint me dire que le prince avait tué Victor Noir. Je suis un ancien ami du prince, et je me rendis chez lui. Il me raconta qu'il avait été insulté et qu'il avait été obligé de se défendre. Ces messieurs s'étaient présentés chez lui au nom de M. Pascal Groussot, mais le prince ne voulant pas accepter cette provocation, leur répondit: « Avec Rochefort, oui; avec un de ses manœuvres, non. »

Le prince ajouta: « Après avoir tiré sur Victor Noir, je tirai sur Rochefort parce qu'il me couchait en joue. »

Le prince avait les traces d'une meurtrissure sur le côté du visage.

M. Paul de Cassagnac, rédacteur du *Pays*. — La première partie de ma déposition portera sur l'état moral dans lequel se trouvait le prince après la publication de l'article du *Journal la Revue*. Le prince me pria de m'occuper de son affaire avec M. Touffès, rédacteur de ce journal. Je lui écrivis. Sa réponse fut aussi courtoise que l'avait été ma lettre.

Plus tard il me fit l'honneur de me charger, parmi ses nombreuses connaissances, de la seconde affaire avec M. Rochefort. Nous avons pu constater, M. Charles Abbatucci, ami du prince, et moi, une grande irritation chez celui qui avait été si gravement insulté.

Le 10 au soir, nous étions sur le boulevard, Henri de Lagarde et moi, lorsque nous apprimes, par le journal *le Parlement*, qui venait de paraître, que le prince avait tué Victor Noir. Le capitaine Casanova survint, et nous allâmes avec lui en voiture à Auteuil. J'y allais d'abord pour m'informer si le fait était vrai, et surtout pour protéger une femme et des enfants qui se trouvaient là. Je craignais que la foule ambulante se partât envers eux à quelque excès.

Nous entrâmes chez le prince, je remarquai à sa joue une trace et j'en fis l'observation. Mais j'ai été frappé, me dit le prince, du ton

d'un homme étonné que je ne m'en fusse pas plus tôt aperçu.

Le dernier point sur lequel j'appelle l'attention de la cour est que le prince a l'habitude, comme moi, de porter des armes sur lui. Souvent nous les avons examinés ensemble et comparés. Il est certain que, depuis quelques temps, cette précaution n'est plus sans utilité.

M. le président. — Quelle heure était-il quand vous arrivâtes chez le prince?

R. Il était quatre heures vingt minutes.

D. Vous étiez trois?

R. Trois; MM. Casanova, de la Garde et moi.

M. Floquet. — Le témoin pourrait-il nous dire avec précision sur quelle partie de la figure était la blessure?

R. Je dirai franchement que je ne pourrais pas en fixer le point, mais je sais quelle occupation tout le jour, Monsieur. (Le témoin décrit avec la main un cercle autour de son oreille gauche).

M. Floquet. — Je prie M. le président de demander au témoin s'il n'avait pas fait un assaut avec le prince, le dimanche.

M. de Cassagnac. — Non, je n'ai pas fait d'assaut, par une bonne raison, c'est que j'avais été atteint d'un coup de sabre, qui m'interdisait tout maniement des armes.

Ce que je puis vous garantir (le témoin s'adresse à M. Floquet), c'est que le prince n'a pas le moins du monde essayé de m'assassiner.

M. Floquet. — Ma demande n'a pas d'autre portée que celle-ci: Le témoin a-t-il fait un assaut le dimanche, veille du 10, et conséquemment n'a-t-il pas par accident atteint l'accusé?

M. de Cassagnac. — Nous n'avons pas fait des armes ce jour-là, et quand nous en avons fait, il n'est jamais arrivé d'accident.

M. le président. — Quel temps la réponse de M. Tommasi, à votre lettre, a-t-elle mis à venir de Corse?

M. Cassagnac. — Trois jours.

Un juré. — La lettre de provocation à M. Rochefort, article été envoyée le dimanche?

M. de Cassagnac. — Elle a été mise à la poste vers cinq ou six heures.

M. le président. — Il paraît que la lettre ne serait pas arrivée le dimanche même, la poste ne faisant pas de distribution le soir.

M. le capitaine en retraite Casanova, ami du prince — fait une déclaration en bien des points semblable à celle de M. Paul de Cassagnac: il assure sur la joue du prince une tâche violente.

M. le président. — Je crois que tout le monde voudrait prendre un moment de repos; nous allons suspendre l'audience pour quelques instants.

Elle est reprise à deux heures et demie et l'audition des témoins continue par celle de:

M. Jean Della-Rocca, trente-deux ans, rédacteur de l'*Avant de la Corse*. — L'article du journal de M. Tommasi était si violent que toute la population de la Corse en avait été ému. Je me rendis chez le prince; qui était en proie à une grande indignation. Il me demanda d'être son témoin avec M. de Cassagnac. Le lendemain, je me rendis encore chez le prince; il venait de lire la *Marseillaise*, qui renfermait un article fort outrageant pour lui. Il me déclara qu'il voulait provoquer Rochefort et il passa dans son cabinet de travail pour rédiger sa lettre.

Le lendemain midi, je reçus une dépêche du prince, qui me disait de venir à Auteuil. Il ajoutait que sa maison était cernée par la police. Je trouvai là M. de Cassagnac. Ce qui venait de se passer ne m'étonna point, les choses en étant venues à un degré de passion des plus élevés. Un rédacteur de la

ressé comme votre grand-père, qui se ruina pour nourrir ses vassaux et rebâtir leurs demeures; femme dans vos croyances comme votre père, qui scella de son sang sa fidélité à ses rois légitimes... Jugez donc de mon admiration, quand j'appris que, digne héritier de tant de grandeur et de loyauté, vous veniez protéger à votre tour cette population misérable, décimée par une affreuse épidémie? Pauvre et sans appui, vous preniez à tâche de continuer l'œuvre bienfaisante de vos aïeux, vous réalisiez tous mes rêves... Malheureusement Dieu me punit de cet amour insensé. C'était mon père qui était votre ennemi; mon devoir était de haïr des vœux contre vous, de vous haïr, et ce devoir se trouvait au-dessus de mes forces. Que de fois ai-je passé la nuit en prières pour demander à Dieu la grâce de ne pas mépriser, de ne pas mépriser votre ennemi!

Elle s'arrêta et versa quelques larmes.

Noble jeune fille! répliqua le comte avec transport. Mais vous n'avez pas été seule à souffrir; moi aussi, j'ai eu des nuits d'angoisse et de désespoir pendant les huit mois qui viennent de s'écouler! Je vous aimais, Thérèse, du premier moment que je vous vis, et depuis ce moment, j'ai été condamné à répandre sans cesse la haine et l'opprobre sur ce que vous avez de plus cher au monde, sur votre père! Quand j'appellais sur lui l'exécution publique, une partie de cette honte rejaillissait sur vous,

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 25 MARS 1870.

— 21 —

L'étang de Précigny

Par ÉLIX BERTHET.

XIX.

« Enfin le comte semble reconnaître qu'il a fait pas la dupe d'une illusion de son imagination frappée. Il libère son Nicolas, retombé déjà dans son antique serment théologal, et il dit à Thérèse: — Vous ici, mademoiselle? Vous que

tout à l'heure j'ai vu si heureuse et si fière auprès de votre père, au milieu des enivrements d'une fête somptueuse? »

La jeune fille se leva lentement. — Ma place, à moi, n'est-elle pas mieux ici? répliqua-t-elle avec tristesse; plus que vous, monsieur de Précigny, j'ai sujet de rechercher les lieux où l'on peut apprendre à souffrir et à mourir.

— Mais ne craignez-vous pas que le spectacle de nos maux ne vous fasse haïr... »

— Mon cœur n'a pas de place pour la haine, et celui que vous accusez ne mérite pas les inimitiés sanglantes dont on le poursuit... Vous, au moins, monsieur le comte, n'avez-vous jamais trouvé en lui ni sentiments nobles, ni générosité? — Peut-être, Mademoiselle... Peut-être son âme vulgaire réfléchit-elle parfois quelque chose de la belle âme de sa fille, comme l'eau trouble, elle-même, peut réfléchir un ciel d'azur.

— Et cependant, vous êtes sur le point de soulever contre lui une population furieuse et qui sera sans pitié? — Quoi! vous savez... »

— J'étais là, j'ai tout entendu, murmura Thérèse en rougissant.

Alfred la regarda fixement.

— Eh bien! reprit-il après un instant de silence, qu'attendez-vous de moi? Je ne puis mentir à ma parole, manquer à un serment solennel.

malheureux protégés, à vous-même.

Le comte prit la jeune fille par la main, et l'entraînant vers l'extrémité de la chambre:

— Thérèse, dit-il d'une voix étouffée, avez-vous donc conscience de votre immense pouvoir sur moi? Avez-vous donc deviné ce que Dieu seul et moi savons peut-être?

Elle lui désigna du doigt, par un geste solennel, l'enfant mort et le vieillard accroupi.

— Cet amour est si chaste et si pur que je ne puis en parler en présence de ce cadavre, même devant ce malheureux père, dont l'âme plie sous le poids de la douleur, répliqua le comte avec chaleur; il est comme l'amour du chrétien pour la vierge du ciel.

— Ne profanez pas des sentiments aussi sacrés en les appliquant à une femme... Dites plutôt que cet amour ne s'adresse déjà plus à une créature vivante, car, vous le savez, mes jours sont comptés et mon hébreu est proche... C'est pour cela que je ne m'offense pas de vos paroles, c'est pour cela que je puis vous répondre: Comte Alfred, si les lois divines et les conventions sociales l'eussent permis, j'eusse été heureuse de vous aimer!

Cet aveu, fait avec autant de simplicité et de candeur, dans cette chambre mortuaire, au milieu de ce lugubre appareil, avait un caractère de pureté religieuse qui semblait ne pas appartenir aux sentiments terrestres. Le pâle visage de